



ODPCGO

## Satisfaire à vos obligations de avec l'ODPCGO

DPC réalisés sous l'égide de l'ODPCGO (ODPC des Gynécologues  
et Obstétriciens) et financés par l'ANDPC

Indemnité pour les participants libéraux  
(sous réserve de votre enveloppe disponible)

*\* Voir conditions à l'intérieur*

# TABAC ET GROSSESSE

DPC n°44312425012-S25.003

**MARSEILLE le 3 avril 2025**

Palais des Congrès Parc Chanot

***Intervenantes : Pr Julie BLANC  
et Mme Marie-Pierre BALZING***

***et***

*Mme Cynthia AZENAG*

*Mme Sarah GUENANA*

*Mme Anne-Laure JANSSON-PONS*

*Mme Frédérique LOYER*

*Responsable ODPCGO : Dr Dominique SPERANDEO*

**PRISE EN CHARGE ANDPC : LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EST FIXÉE au 25 MARS 2025**

**CE PROGRAMME DE DPC COMPORTE DES ÉVALUATIONS NON PRÉSENTIELLES OBLIGATOIRES**

# Programme : DPC 44312425012-S25.003

## PROGRAMME DETAILLE SESSION PRESENTIELLE

9h00 : Première partie : séance plénière

Accueil des participants, recueil des attentes et présentation des intervenants. La correction des questions du pré-test est effectuée dans le cours des exposés.

9h05 : Introduction

**Données physiologiques et psychologiques, tabagisme passif (10mn)**

9h15 : **Épidémiologie, facteurs de risque, moment propice pour le sevrage et prédicteurs d'échecs (15mn)**

9h30 : **Conséquences du tabagisme actif chez la femme enceinte et chez l'enfant (15mn)**

9h45 : Réponses aux questions (10mn)

9h55 : **Politique de prise en charge (10mn)**

10h05 : **Prise en charge non pharmacologique du sevrage (15mn)**

10h20 : **Prise en charge médicamenteuse (15mn)**

10h35 : **Tabac et allaitement (15mn)**

10h50 : Réponses aux questions (10mn)

11h00 : Deuxième partie : **Atelier (un formateur par groupe de 10 à 12 personnes) Cas cliniques – Jeux de rôle**

**Introduction : proposer de travailler les cas cliniques en salle entière (corrigé des 2 cas du pré-test et autres cas interactifs).**

11h10 : **Jeux de rôle – Briefing (5mn) Réalisation de 3 jeux de rôle de 45 mn.**

**Réalisation de 3 jeux de rôle 45mn :**

*Scénario 1* : Mesurer la dépendance tabagique antérieure à la grossesse puis pendant la grossesse ainsi que celle de l'entourage et apprécier la motivation au sevrage de la patiente.

*Scénario 2* : Renforcer la motivation à l'arrêt du tabac et proposer une prise en charge adaptée.

*Scénario 3* : Prévenir les rechutes dans le post-partum chez une patiente qui n'allait pas.

11h55 : **Debriefing général**

12h15 : **Clôture de la session – messages clefs**

**Format du programme : mixte (terminologie ANDPC 2020) - 3 étapes (dont 2 en ligne).**

Evaluation préalable en ligne du 26 Mars 2025 au 2 Avril / Classe présentielle

le 3 Avril 2025 / Évaluation finale en ligne du 17Avril 2025 au 17 Mai 2025

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

La formation est entièrement financée par l'ANDPC pour les praticiens éligibles, à savoir :

- Professionnels exerçant une activité libérale à titre principal (> à 50 %), y compris en tant que remplaçant
- Professionnels exerçant en centre de santé conventionné

Dans tous les autres cas, vous êtes financé par votre employeur ou ANFH/OPCA. Une facture-convention sera établie à l'ordre de votre établissement. Si votre établissement adhère à l'ANFH, il bénéficie d'une dotation spécifique pour prendre en charge votre obligation de DPC (incluant la dotation de l'industrie pharmaceutique).

Pour les tarifs des programmes de DPC, nous consulter.

**Pour les médecins pris en charge par l'ANDPC, la formation donne lieu à une indemnité pour perte d'activité dans la limite de votre forfait annuel ANDPC.**

Les médecins hospitaliers doivent venir sur leur temps de travail.

Les frais de déplacement vers le lieu de formation **ne sont pas pris en charge**.

Si vous rencontrez une **difficulté handicapante**, quelle qu'elle soit, merci de le signaler sur le bulletin d'inscription et/ou par mail auprès du secrétariat : [secretariat@gogmdpc.org/](mailto:secretariat@gogmdpc.org)

**Pour les professionnels de santé libéraux et salariés des centres de santé conventionnés, le rattachement à la session de DPC sur le site de l'ANDPC [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) est obligatoire et doit être effectué au plus tard avant la date de rattachement début de cette session.**

**A défaut de rattachement, votre inscription ne sera pas validée et des frais d'annulation pourront être imputés.**

### Pour valider votre inscription

#### Praticien éligible à la prise en charge ANDPC

1) S'il s'agit de votre première inscription à un DPC, rendez-vous sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) afin d'y créer un compte pour être identifié auprès de l'ANDPC.

2) Vous devez ensuite rechercher votre programme action de DPC **dans l'onglet 2024** depuis votre compte personnel à l'aide de son intitulé ou sa référence : **action 44312425012** puis **session 25.003** et vous inscrire à la session souhaitée directement en ligne. Vous recevrez une confirmation de cette inscription par l'organisme de DPC dispensant le DPC.

3) Remplissez le bulletin situé au dos de cette page en précisant bien toutes vos coordonnées.

#### Dans tous les autres cas

1) Contactez le service des affaires médicales pour connaître les modalités de prise en charge en précisant bien qu'il s'agit d'un DPC.

2) Joignez impérativement soit un chèque du montant de la formation\* qui ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation, soit une attestation de prise en charge de votre employeur.

3) Remplissez le bulletin situé au dos de cette page en précisant bien toutes vos coordonnées.

Retournez les pièces par mail à :

Adresse mail : [martine.mauri@gogmdpc.org](mailto:martine.mauri@gogmdpc.org)

Adresse postale : Mme MAURI Martine secrétariat ODPCGO  
10 rue de la Prévôté 687250 ROUFFACH

Tél. 06 07 83 37 85

# BULLETIN REPONSE

**Attention ! Toutes les informations sont obligatoires et nécessaires à la validation de votre DPC**

Nom (usuel) : ..... Prénom : .....  
Spécialité médicale : .....  
Adresse professionnelle : .....  
.....  
Code postal : ..... Ville : .....  
N°ADELI : ..... N°RPPS .....  
Téléphone portable : .....  
Email : .....  
Contact affaires médicales (si salarié) : adresse mail, tél.....

**Je suis :**  Praticien exerçant une activité libérale supérieure à 50 %  
ou travaillant en centre de santé conventionné => **Prise en charge ANDPC**  
 Praticien exerçant une activité salariée supérieure à 50 %  
(hors Centre de santé conventionné) => **Prise en charge par votre employeur et/ou ANFH**  
ou **OPCA**

**Je souhaite m'inscrire au programme de DPC n° 44312425012-S25.003**

(Dans la limite de votre forfait ANDPC ou de la prise en charge par votre établissement : vérifiez votre solde)

## TABAC ET GROSSESSE

**DPC en présentiel le 3 avril 2025 au Palais des Congrès Parc Chanot 13008  
MARSEILLE**



**Format du programme : mixte (terminologie ANDPC 2020) - 3 étapes (dont 2 en ligne).**

Évaluation préalable en ligne / Classe présentielle/ Évaluation finale en ligne. Les évaluations non présentielles sont obligatoires.

**Vous exercez à au moins 50% en tant que libéral ou salarié d'un centre de santé conventionné (prise en charge par l'ANDPC) : Attention, date limite de rattachement fixée au 25 mars 2025 minuit à respecter.**

**Dans tous les autres cas, joignez à votre inscription :**

- Soit un chèque du montant de chacune de vos formations (voir modalités d'inscription au dos) qui ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation.
- Le cout est de **380 Euros** pour les médecins.
- Soit une attestation de prise en charge de votre employeur.

**À réception de votre inscription, vous recevrez un mail de confirmation avec le déroulé des différentes étapes.**

*Les informations récoltées sont exclusivement destinées à vos obligations de DPC et ne seront pas utilisées à des fins commerciales*